

## Pass sanitaire : la majorité sénatoriale va saisir le Conseil constitutionnel



[Source : sudouest.fr]

[© Crédit photo : D.LE DEODIC/SUD OUEST / SUD OUEST]

Tout en rappelant « ne pas être antivaccins », les sénateurs LR et centristes contestent une « stratégie de masse » et demandent un meilleur équilibre dans la protection des libertés publiques.

Les groupes LR et centriste, qui composent la majorité sénatoriale, ont annoncé jeudi qu'ils saisiraient le Conseil constitutionnel après l'adoption du projet de loi prévoyant l'extension du pass sanitaire. « Lors de son examen au Sénat, nous veillerons à trouver le meilleur équilibre entre la nécessité de combattre la propagation du virus et la protection de nos libertés publiques », affirment les présidents des groupes LR Bruno Retailleau et centriste Hervé Marseille dans un communiqué commun.

« C'est ainsi que conscients de cette exigence, nous saisirons le Conseil constitutionnel (...) pour avoir toutes les garanties possibles », ajoutent-ils. « Personne de raisonnable ne peut méconnaître l'importance qu'il y a à protéger par le vaccin la population », déclarent les deux chefs de file, soulignant qu'une extension du pass sanitaire « comportera des conséquences importantes sur nos vies quotidiennes ».

### Décision « sournoise »

Dans une tribune diffusée mercredi soir sur le site du Figaro, l'eurodéputé LR François-Xavier Bellamy et le sénateur centriste Loïc Hervé jugent la liberté en France « gravement menacée ».

Les deux élus soulignent que « s'opposer au pass sanitaire n'est pas être antivaccins » mais ils contestent « la stratégie de masse » choisie pour la vaccination qui leur « semble hors de toute mesure » et relève selon eux de la « déraison ». Du côté des députés, l'Insoumis François Ruffin, qui précise être en cours de vaccination et être « 0 % antivax », accuse Emmanuel Macron de décision « sournoise » sur le pass sanitaire qui revient à rendre la vaccination obligatoire, selon lui. « Je sens la jouissance du tyran », ajoute-t-il avec ironie.

Le texte du gouvernement qui transcrit les nouvelles dispositions annoncées

lundi par Emmanuel Macron face à l'explosion du variant delta doit être présenté lundi en Conseil des ministres, puis examiné mercredi par l'Assemblée nationale et ensuite jeudi soir et vendredi par le Sénat.